



COTISATION ANNUELLE 2019-2020

Ligue Hauts-de-France



N° Association FFSE :

Nom de l'entreprise :

Nom de l'Association (en toutes lettres) :

Président de l'Association :

Nom : Prénom :

Adresse complète du siège social :

Mail :

Tel : Port : Fax :

Correspondant désigné :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Mail :

Tel : Port : Fax :

GRILLE DES COTISATIONS 2019 - 2020

Suite à la décision de l'Assemblée générale du 29 mars 2008, il a été décidé que la cotisation annuelle des clubs serait décomposée ainsi :

- une cotisation fédérale calculée en fonction de l'effectif de chaque club,
- une cotisation régionale dont le montant forfaitaire est fixé à 25€ pour tous les clubs de Hauts-de-France (montant inclus dans la grille ci-dessous).

Le chèque global est à envoyer à l'ordre de la FFSE.

Effectif : _____

Tranche	Nombre de licenciés/adhérents FFSE	Cotisation 2019 - 2020 en € *
Tranche 1	3 à 20	77
Tranche 2	21 à 50	124
Tranche 3	51 à 100	180
Tranche 4	101 à 500	261
Tranche 5	501 à 1000	353
Tranche 6	> 1000	455

*Responsabilité Civile Club et cotisation régionale incluse.

Les tarifs de cotisation au niveau national uniquement sont disponibles sur www.ffse.fr

Sauf veto de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué à des fins commerciales ou associatives.